

Montréal, le 2 mars 2011

**Par dépôt électronique (SDE)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande d'autorisation du projet CATVAR  
Dossier de la Régie : R-3746-2010**

---

La présente fait suite à la correspondance du procureur de l'ACEF de Québec (ACEFQ), en date du 28 février 2011, requérant un délai supplémentaire pour déposer la preuve de cette intervenante dans le dossier mentionné en titre.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde à l'ACEFQ **une prolongation jusqu'au 3 mars 2011, 12h** pour le dépôt de sa preuve. Dans ces circonstances, la Régie permet que les demandes de renseignements adressées à l'ACEFQ soient transmises **d'ici 12h, le 17 mars 2011**, la date fixée pour les réponses de cette intervenante demeurant inchangé, soit le 23 mars 2011, 12h.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as